

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du Mercredi 14 avril 2021

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

Considérant l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 qui permet la tenue des réunions par visioconférence, le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni par visioconférence, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 31 mars 2021. La publicité pour la séance a été faite par voie de presse et par le site internet de l'EPAGE Largue.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président**

**Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.**

**Considérant que 60 Membres sont présents (distanciel) et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.**

### **COLLEGE NON GEMAPI**

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François				
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	x			
BELLEMAGNY	LEHNING Adrien	x			
BENDORF	ANTONY Antoine			x	DIETMANN Daniel
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe				
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane		BEFORT Marie-Eve	x	
BRETTEN	BOSTVIRONNOIS David	x			
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc			x	
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre				
COURTAVON	BABÉ Florent	x			
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas			x	BERBETT Joseph
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire	x			
EGLINGEN	GERBER Claude	x			
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	KLINGLER Thierry			x	
FALKWILLER	GROSS Pascal				
FRIESEN	BOEGLEN Yves			x	
FULEREN	WAECHTER Antoine				
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick	x			
GOMMERSDORF	NASS Denis	x			
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît		SCHMITT Stéphane	x	
HECKEN	VERNICHON Bertrand	x			
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick	x			
HINDLINGEN	BRUNNER Dominique			x	DIETMANN Daniel
ILLFURTH	BUHLER Danielle	x			
LARGITZEN	JAEGY Charlotte	x			
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique	x			
LEVONCOURT	WALTER Hervé	x			
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian	x			
MAGNY	GAUTHERAT Alain	x			
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe				
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme				
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick			x	RULOFS Dominique
MOOSLARGUE	PETER Sébastien	x			
OBERLARG	WEBER Natalie				
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard			x	BERBETT Joseph
RETWILLER	RITTER Philippe				
ROMAGNY	STEMMELIN Christian				
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain			x	

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis	x			
SEPOIS-LE-BAS	HAGMANN David	x			
SEPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme				
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard	x			
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice	x			
STERNENBERG	GOSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques	x			
TRAUBACH-LE-BAS	PFLIEGER Gilbert	x			
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme	x			
UEBERSTRASS	PETER Daniel	x			
VALDIEU-LUTRAN	PUCHE Marie-Claude	x			
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin	x			
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	DREXLER Sabine	x			
	ORLANDI Fabienne				

## COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
<b>Communauté de Communes Sundgau</b>	SCHOENIG Fabien				
	SPRINGINSFELD Dominique			x	
	IVAIN Bertrand	x			
	DURAND Hugues	x			
	WALCH François	x			
	LIBIS Clément	x			
	WAECKERLI Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul	x			
	BERGER Marc	x			
TEILLIER Chantal	x				
<b>Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération</b>	BUCHERT Maryvonne	x			
	SALZE Pierre	x			
<b>Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach</b>	WEISS Jean-Julien	x			
	BURNER Auguste			x	
	DUDT Franck			x	IVAIN Bertrand
<b>Communauté de Communes Sud Alsace Largue</b>	GASSMANN Vincent	x			
	ROBISCHUNG Francis	x			
	SOMMERHALTER Pascal				
	VERRIER Nathalie	x			
	LAMÈRE Jean-Luc	x			
	LEWEK Denis	x			
	GRANDGIRARD Franck	x			
	GRETER Catherine	x			
	SCHLIENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude				
	LEY Marie-Cécile			x	
	ULMANN Fabien			x	
	BRUN Vincent	x			
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc	x			
	Suppléant CCSAL				
	GRASSER Jean-Claude	x			
	BRINGEL Éric				
HERRGOTT Michel					
JUD Claude				x	GRANDGIRARD Franck
BARNABÉ Maurice	x				
WIEST Laurent	x				

Y assistent également :

Mme Christine MEYER, Suppléante de la commune de Spechbach

M. Dominique SCHERRER, Suppléant de la commune de Saint-Ulrich

M. Pierre LAMY, Responsable du service de l'Eau-unité Sud à la Direction de l'Environnement et la Transition Ecologique de la Collectivité Européenne d'Alsace

M. Lionel SARDIER, Animateur Coordinateur de la Mission Eau de la Ville de Mulhouse  
M. Valentin GIROD, Inspecteur de l'Environnement-Chef de l'Unité Sud de l'Office Français de la Biodiversité  
M. Patrick MUNSCH, Habitant de Montreux-Vieux

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Hugo LIENERT, riviériste,  
M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE Largue, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Sont excusés :

M. Rémy WITH, 1er Vice-Président de la Collectivité Européenne d'Alsace  
M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux  
La Direction Départementale des Territoires

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

M. FAESSEL rappelle les fonctionnalités de la séance en visio : activation, désactivation de la caméra, du son, lever la main, afficher la conversation.

M. DIETMANN présente le collège GEMAPI (Communautés de Communes et d'Agglomération) et le collège Non GEMAPI (Communes et CEA) qui constituent l'EPAGE Largue.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du lundi 25 janvier 2021 (visioconférence)
2. Actualités
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement
5. Mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) et autres projets
6. Présentation pour approbation du budget 2021
7. Avis sur la mise à jour du Plan de Gestion des Risques Inondation du district Rhin
8. Divers

M. le Président propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

8. Comptabilité : passage anticipé à la nomenclature M57

9. Proposition d'une motion Stocamine

Le Comité syndical est d'accord.

### **1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 25 janvier 2021 qui s'est déroulée par visioconférence.

### **2. Actualité**

#### **Bureau du 29 mars 2021**

Les Membres du Bureau se sont réunis par visioconférence, afin de préparer la séance budgétaire de ce soir.

Ils ont décidé de proroger la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 €.

## **Signature du Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue :**

Le 29 janvier 2021 a eu lieu la signature du CTEC de l'EPAGE Largue et du CTEC de la CC Sud Alsace Largue à la Maison de la Nature du Sundgau, en présence de M. Marc HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, M. Daniel DIETMANN, Président de l'EPAGE Largue, M. Vincent GASSMANN, Président de la CC Sud Alsace Largue, M. Gilles FREMIOT, Président de la CC Sundgau.

Cosignés avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les CTEC donne la priorité à 5 grands enjeux :  
Préserver la biodiversité, s'adapter aux effets du changement climatique, garantir le bon état écologique des milieux aquatiques, garantir une eau potable de qualité et saine, rénover les services d'eau et d'assainissement, et de façon transversale, mettre en place une solidarité territoriale.

M. DIETMANN précise qu'il y a 4 CTEC sur le territoire de l'EPAGE Largue, celui de l'EPAGE ainsi que celui des CC Sud Alsace Largue, CC Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération.

Les 3 axes d'intervention du CTEC de l'EPAGE Largue sont :

1. L'adaptation au changement climatique et la reconquête de la biodiversité du territoire
2. La communication auprès du grand public sur les enjeux de reconquête et de protection des milieux
3. L'animation d'une politique de gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle globale du bassin versant

Différentes actions (études, travaux, formations) sont inscrites au projet de budget 2021 et seront présentés lors de cette réunion.

## **Directives nitrates**

L'objectif est de résorber les pollutions azotées d'origine agricole vers les eaux souterraines et superficielles.

Il existe 2 outils : les zones vulnérables et les programmes d'actions (National PAN ; Régional PAR).

Actuellement, une révision des zones vulnérables dans l'optique du 7<sup>ème</sup> programme régional (2023-2028) est en cours.

La problématique est la suivante : en 2015, 41 communes du Sundgau, dont 35 sur le bassin versant de la Largue sont sorties de la zone vulnérable. Après quelques mesures de dépassements ponctuels de la norme de 18mg/L dans les eaux superficielles, l'Etat propose de remettre une grande partie des communes en zone vulnérable. Ceci peut engendrer des contraintes aux éleveurs.

M. DIETMANN explique que la vallée bénéficie de la présence de prairies en zone à enjeux « eau » (Inondation protection de captage) qui permettent de préserver les eaux des Nitrates grâce aux élevages qui implantent, maintiennent et valorisent les surfaces en herbe. L'augmentation ponctuelle des Nitrates dépend des conditions hydrologiques particulières de ces dernières années (sécheresse) ; elle ne résulte pas forcément de modifications des pratiques agricoles. C'est pourquoi, il peut paraître injuste de reclasser si rapidement en zone vulnérable, sans approfondir les analyses pour comprendre d'où viennent ces dépassements en Nitrates.

M. David HAGMANN, Délégué de Seppois-le-Bas, demande quelles sont les contraintes pour les petites exploitations.

M. LIENERT répond que ce classement induit des investissements financiers conséquent pour remettre les installations aux normes (agrandissement des fosses à lisiers, plan d'épandage etc...).

## **Mobilisation des Elus pour alerter :**

- 1<sup>er</sup> février : courrier de M. DIETMANN à Mme CHEVALIER Josiane, Préfète coordonnatrice de Bassin.
- Réunions de présentation et de travail : 4 février 2021 (Sainte-Croix) et le 10 février (Régional).

- 18 février, courrier commun, M. WITH, M. DIETMANN, M. WENDLINGER, M. GASSMANN, M. NASS, à Mme CHEVALIER Josiane, Préfète coordonnatrice
- 18 février, courrier de M. REITZER appuyant le courrier de M. DIETMANN à Mme CHEVALIER Josiane Préfète coordonnatrice
- 19 février, courrier de M. WITH à Mme CHEVALIER Josiane Préfète coordonnatrice

Mme DREXLER, Déléguée de la CEA, soutient également cette démarche et peut intervenir en tant que Sénatrice du Haut-Rhin.

M. DIETMANN répond que pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

Sur la Largue, quelques analyses réalisées à Seppois-le-Bas et à Friesen (3 analyses sur 12) dépassent ponctuellement et de peu les 18 mg/L (limite pour les eaux superficielles), ce qui entraîne des difficultés.

M. ZINCK Jean-Michel, Délégué de Strueth, demande quelle est la valeur des nitrates dans l'eau.

M. DIETMANN répond qu'il s'agit d'un dépassement ponctuel.

M. FAESSEL ajoute que les données ponctuelles sont influencées par les régimes hydrologiques.

M. UHRWEILLER, Délégué de Liebsdorf demande comment sont réalisées les mesures de nitrates.

M. FAESSEL explique le protocole d'analyse qui consiste à un prélèvement ponctuel réalisé un jour par mois sur une année dans la rivière à un endroit donné, souvent proche d'une route, donc d'une agglomération. En fonction des conditions météorologiques, par exemple lors d'orages ou de fortes précipitations, les phénomènes de lessivage des réseaux d'assainissement directement à la rivière par les déversoirs d'orage, ou de ruissellement des champs vers les cours d'eau peuvent entraîner les nitrates dans les cours d'eau et augmenter ponctuellement la concentration, sans pour autant indiquer une dégradation à long terme du paramètre nitrates dans la Largue.

### **Travaux d'entretien des cours d'eau**

M. LIENERT détaille les travaux réalisés cet hiver.

#### *Entretien complet du linéaire Illfurthois de la Largue.*

Le linéaire Illfurthois de la Largue n'avait plus bénéficié d'un entretien complet depuis plus de 15 ans. La ripisylve présentait donc un profil très dense et vieillissant par endroit. D'importantes coupes sélectives de rajeunissement ont été réalisées : reprise systématique de tous les saules en têtards, abattage de nombreux arbres morts ou dépérissants (frênes chalarosés, aulnes phytophthorés) et enlèvement systématique des cultivars de peupliers inadaptés aux berges de cours d'eau et ne présentant aucun intérêt en termes de biodiversité. De nombreux et gros embâcles ont été traités sous forme de peignes. Quelques bois issus des coupes ont été récupérés par les propriétaires riverains (grumes de frênes pour bois de chauffage), le reste a été valorisé en bois énergie (broyage).

#### *Interventions d'entretien ponctuelles*

De nombreux embâcles accompagnés de quelques coupes ont été réalisés sur la Largue à Spechbach, Buethwiller, Balschwiller, Dannemarie, Manspach. Le même type d'opération a été effectué sur le Spechbach à Spechbach, sur le Weihergraben à Illfurth et sur la Suarcine à Magny.

M. DIETMANN parle d'épargner les surfaces de sol, de biodiversité, de recréer les "autoroutes à bestioles" pour garantir, une ressource eau de qualité pour les générations futures.

M. LIENERT rappelle qu'à compter du 15 mars, les coupes d'arbres sont interdites pour permettre aux oiseaux de nicher, qu'il reste beaucoup d'embâcles et que les travaux reprendront l'automne prochain.

M. Jean-Claude GRASSER, Délégué de Bernwiller, demande comment on formule une demande pour ce genre de travaux.

M. LIENERT répond qu'une campagne dans le secteur est en effet à prévoir.

### **Animation NATURA 2000 Vallée de la Largue et Sundgau Région des Etangs**

M. le Président rappelle que l'EPAGE Largue est la structure d'hébergement de Natura 2000 depuis 2013, et que cela a permis d'assurer les ressources de qualité pour les générations à venir.

Un grand travail sur le terrain est assuré dans deux secteurs : Vallée de la Largue et Sundgau Région des Etangs.

#### Création de mares et de zones de haut-fond à l'étang Buergerweiher de Heimersdorf

M. BRETON présente et illustre les travaux visant à favoriser la biodiversité et stabiliser les berges, réalisés par la commune de Heimersdorf suite à l'accompagnement Natura 2000.

#### Renaturation d'un ruisseau à Courtavon

La commune de Courtavon a reconnecté un ruisseau à son lit naturel et au fond de vallon en forêt communale. Ce ruisseau a été déconnecté de son lit naturel et déplacé dans un fossé il y a 40 ans. Ces travaux ont engendré une érosion régressive. Ils favorisaient le drainage de la zone, drainage peu adapté dans un contexte de changements climatiques. Ces travaux ont été créés en compensation de la création d'une place de dépôt de bois soumise à évaluation d'incidence Natura 2000. Des dépressions à Sonneur à ventre jaune ont également été créées autour du ruisseau.

#### Amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et de renaturation d'étangs dans le lit majeur

L'EPAGE Largue est associé à l'étude du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) sur l'amélioration du fonctionnement alluvial de la Gruebaine et la renaturation d'étangs dans le lit majeur. Cette étude cible 3 secteurs propriétés du CSA : l'Étang du Milieu, les Étangs derrière les bois, l'Étang du Pré Favé. Les objectifs de travaux identifiés visent à la reconnexion du lit majeur, à l'amélioration de la biodiversité, au démantèlement de bâtiments et à un volet pédagogique. La maîtrise d'œuvre d'une partie des travaux préconisés par l'étude pourrait être portée par l'EPAGE et sera présenté au Comité syndical suite à l'étude.

#### Étude des plans d'eau Sundgauviens

L'étude portée par la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique à laquelle l'EPAGE est associé a débuté. Les premiers outils de mesure ont été installés.

#### Recherche d'écrevisse par ADN environnemental

Les écrevisses autochtones sont en régression en France et menacées par les changements climatiques. Elles sont difficilement localisables dans certains types de milieux, mais la technique novatrice d'ADN environnemental (recherche de leur ADN dans l'eau) peut permettre d'aider à leur recherche. La réalisation d'une étude dans le cadre de Natura 2000 permet un financement à 100% par l'État et l'Europe.

Mme Claire GRAVEY, Déléguée de Diefmatten, demande si l'étude risque d'engendrer des contraintes aux agriculteurs.

M. DIETMANN explique que les écrevisses sont des espèces menacées, témoins de la présence d'eau dans un contexte de changements climatiques. Cette étude ne va pas à l'encontre de l'économie agricole. Il est nécessaire de travailler ensemble et de poursuivre nos actions et nos efforts.

M. Bertrand IVAIN, Délégué de Saint-Bernard, complète en précisant que l'étude vise à défendre la biodiversité, avenir de l'humanité. Elle ne vise pas à agir contre quelqu'un. Il s'agit de préserver l'avenir de tous. Les décisions de l'EPAGE, c'est ça, dit-il.

M. DIETMANN parle des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) : avec une hausse des températures de 2 degrés, on peut s'attendre à une augmentation de l'évaporation de 16 % et ce constat nous a poussés à mener la réflexion des CTEC.

#### Délibération CS/04/2021

**Collège NON GEMAPI**

**Membres en exercice: 58**

**Membres présents et représentés: 40**

### **Recherche de populations d'écrevisses par ADN environnemental**

Considérant le statut de conservation des écrevisses autochtones,  
Considérant les effets des changements climatiques sur le milieu aquatique,  
Considérant les difficultés de recherche de populations d'écrevisses dans certains cours d'eau,  
Considérant l'amélioration des techniques de recherche (ADN environnemental),  
Considérant la présentation du projet et le financement à 100 % par l'Etat et l'Europe,

Le Comité syndical, DECIDE, à l'unanimité,

- de réaliser une recherche de populations d'Écrevisses à pattes blanches, d'Écrevisses à pattes rouges et de la peste des écrevisses sur le site Natura 2000 FR4202001 "Vallée de la Largue" par ADN environnemental
- d'inscrire au budget 2021 la somme de 4 300 € pour la réalisation de l'action "Recherche d'écrevisse par ADN environnemental"
- de solliciter l'octroi d'une aide publique de 4 300 € TTC auprès de l'Etat et de l'Europe
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

### **Pollutions :**

Les cours d'eau font face à des pollutions aux huiles et hydrocarbures, l'EPAGE appelle à la vigilance de tous.

- Pollution à l'huile du Krebsbach à Bernwiller
- Pollution d'un fossé aux hydrocarbures suite à un accident à Bellemagny

M. GRASSER fait part de la pollution accidentelle survenue au niveau du ruisseau à Bernwiller. A plusieurs reprises, une dizaine de litres d'huile s'est déversée dans le Krebsbach. Les pompiers sont venus pour nettoyer le plus gros dans la rivière. Il a pris contact avec l'EPAGE et a fait le constat qu'il serait opportun à l'avenir d'avoir du matériel pour finaliser le nettoyage de ces pollutions.

M. FAESSEL explique que les pompiers assurent le confinement d'urgence de la pollution et laisse à la commune le soin de résorber les restes de pollution à long terme ; les communes n'ont pas forcément le matériel pour finir le travail, et cela peut prendre du temps pour l'obtenir. L'EPAGE a passé commande pour se procurer le matériel nécessaire (boudins filtrants, buvards absorbants) pour intervenir ponctuellement et le tenir à disposition des communes.

Mme Bernadette SCHLIENGER, Déléguée de Balschwiller, félicite l'EPAGE pour son engagement, mais trouve dommage qu'on laisse des entreprises polluer nos rivières et qu'on sanctionne des citoyens qui ont eu un souci avec leur voiture et le déversement de l'huile de vidange.

M. FAESSEL répond que l'EPAGE est un gestionnaire de milieu et n'a pas de compétence de Police de l'eau et ne peut sanctionner.

M. DIETMANN intervient en tant qu'administrateur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour que cela soit suivi.

Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale, demande également à être informée du dossier en question et à intervenir.

### **Motion relative au site de StocaMine**

Mme DREXLER dit que l'Etat compte sur l'oubli des populations, donc il est très important de maintenir la pression. "Mme POMPILI se moque de nous et ne connaît pas le dossier".

Elle félicite l'EPAGE Largue pour cette initiative et va intervenir au niveau de l'Europe.

M. Vincent BRUN, Délégué de Eglingen, remercie l'EPAGE Largue et Mme DREXLER pour leur engagement qui est important pour la nappe phréatique d'Alsace. Certaines pollutions comme l'huile sont visibles et d'autres pollutions ne le sont pas. Il demande quelles sont les méthodes pour constater et détecter ces pollutions.

M. DIETMANN est tout à fait d'accord et parle d'une montée en pression avec le projet ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines).

Mme GRAVEY demande si cette motion peut être reprise par les communes.

M. DIETMANN répond que c'est effectivement la vocation d'une motion.

## Délibération CS/05/2021

Le 3 février 1997, la société StocaMine a été « autorisée à exploiter, dans les conditions et sous les réserves fixées par le présent arrêté, un stockage souterrain réversible de déchets industriels ». La réversibilité de cette exploitation était garantie par la mise en place d'un fonds permettant le déstockage de chaque colis entreposé dans la mine. Cette réversibilité avait permis de lever l'opposition de la commune de Wittelsheim et de la population à ce projet.

L'exploitant et l'Etat, avant de prendre cet arrêté, avaient certifié que cette mine ne serait pas envahie par les eaux et que la réversibilité resterait possible durant des décennies car le site d'entreposage était stable jusqu'à ce que les conditions technologiques soient réunies pour le traitement ultérieur.

Force est de constater que les données, mises en avant à l'époque par les mêmes experts que ceux qui actuellement tentent de nous rassurer sur la pollution négligeable de la nappe phréatique liée à la dissolution des produits toxiques de la mine se sont révélées totalement fausses.

Les 327 forages de reconnaissance et les 24 puits de mine, qui ont été réalisés pour l'exploitation de la potasse et qui traversent tous la nappe phréatique, présentent des fuites qui vont inexorablement noyer les anciennes mines.

Tous les experts prévoient que le site d'entreposage sera noyé même avec les bouchons prévus. La seule divergence entre les experts concerne la durée nécessaire à cet ennoïement.

La stabilité de la mine n'est également pas au rendez-vous et cette dernière se dégrade plus rapidement que prévu. Cette instabilité est observée surtout dans les secteurs où l'exploitant n'a pas respecté les cotes de création des galeries dans un but mercantile de revente de sel, et les dimensions des piliers.

Il en va de même des stockages des déchets qui n'ont pas été faits en respectant les distances aux parois. De plus, il est connu que certains colis ne sont pas conformes à leur étiquetage comme ceux provenant de l'incendie de SOLUPACK.

Enfin, l'Etat n'a pas veillé à ce que l'exploitant provisionne le déstockage tel que prévu dans l'arrêté d'autorisation.

Compte tenu, d'une part, des certitudes concernant l'ennoïement de la mine et, d'autre part, de l'importante fraction soluble de ces 42 000 tonnes de déchets très dangereux, il est clair que la nappe phréatique rhénane qui alimente en eau potable deux millions d'habitants sera fortement impactée, nous demandons donc que le principe de précaution s'applique et que tous les déchets dangereux pour la nappe soient déstockés sans attendre.

Ce n'est pas aux Alsaciens de payer les erreurs ou omissions des services de contrôle de l'Etat et encore moins l'inertie qui prévaut depuis des années sur ce dossier qui, de ce fait, devient de plus en plus compliqué à résoudre.

**C'est pourquoi l'EPAGE Largue demande le déstockage immédiat et le plus total possible des déchets enfouis à StocaMine dans le cadre du principe de précaution et du respect de l'arrêté d'autorisation et de la parole donnée aux Alsaciens par l'Etat lors de sa création.**

**L'EPAGE Largue ne veut pas qu'un héritage empoisonné qui deviendra intraitable après fermeture de la mine soit légué aux générations futures.**

**Alors même que le Gouvernement réfléchit à la mise en place d'un délit de mise en danger de l'environnement, le simple enfouissement des déchets, qui ne protégerait pas suffisamment la nappe phréatique qui alimente 2 millions d'Alsaciens, n'est pas acceptable.**



### 3. Présentation pour approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion : Délibération CS/06/2021

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT, Vice-Président**, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Président**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

le Comité Syndical

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		84 534.56	292 738.92	373 233.59		165 029.23
SECTION D'INVESTISSEMENT		41 970.52	98 069.00	92 859.20		36 760.72
<b>TOTAUX</b>		<b>126 505.08</b>	<b>390 807.92</b>	<b>466 092.79</b>		<b>201 789.95</b>

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

**Excédent brut de l'année : 201 789.95**

**Restes à réaliser : + 2 160.00**

**Excédent réel corrigé : + 203 949.95€**

4° Approuve le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable Public.

## Résultat de clôture GEMAPI et NON GEMAPI

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 79 002,07 € et un déficit de la section d'investissement de - 4 563,12 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 73 862,18 € en fonctionnement et 13 074,58 € en investissement Les restes à réaliser sont de 775,00 €. Le résultat de la clôture 2020 est un excédent réel corrigé de 162 150,71 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 492,60 € et un déficit de la section d'investissement de -646,68 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 10 672,38 € en fonctionnement et 28 895,94 € en investissement Les restes à réaliser sont de 1 385 €. Le résultat de la clôture 2020 est un excédent réel corrigé de 41 799,24 €.

### **4. Affectation du résultat de fonctionnement**

#### Délibération CS/07/2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2020,

Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement (recettes)	+ 92 859,20 €
Section d'investissement (dépenses) :	- 98 069,00 €
	<hr/>
Résultat brut (- déficit + excédent) :	- 5 209,80 €
Résultat N-1 reporté :	+ 41 970,52 €
	<hr/>
Résultat brut cumulé	+ 36 760,72 € affecté en ligne 001 recettes d'investissement
	<hr/>
Restes à réaliser dépenses	- 15 760,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 17 920,00 €
	<hr/>
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	+ 38 920,72 €
	<hr/>
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 165 029,23 €
	<hr/>
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0
	<hr/>
Résultat reporté en fonctionnement	+ 165 029,23 € affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

## 5. Mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC et autres projets)

### Formation à l'agriculture de conservation des sols :

- Action prévue sur 3 ans : 2021, 2022 et 2023
- 15 000 € / an subventionnée à 80 % par l'AERM

Mme GRAVEY demande qui s'occupe de cette formation.

M. Patrick BRUCKERT, Délégué de Gildwiller, craint que cela fasse doublon avec la Chambre d'Agriculture.

M. FAESSEL répond qu'il s'agit d'appuyer des volontés locales en concertation avec la Chambre d'Agriculture en complément.

M. Denis NASS, Délégué de Gommersdorf, 1er Vice Président de la Chambre d'Agriculture Alsace, ajoute qu'il convient effectivement de structurer les choses, car aujourd'hui des initiatives sont lancées, comme la mise en place de haies.

M. BRUCKERT demande à ce qu'il y ait une concertation avant de lancer les actions.

M. NASS rassure M. BRUCKERT en précisant que l'EPAGE travaille dans l'échange avec la Chambre depuis de longues dates.

M. DIETMANN ajoute que l'EPAGE Largue travaille avec la CA pour assurer un chemin de qualité pour les années à venir, constatant que la terre et la ressource en eau se restreignent.

- **Délibération CS/08/2021**

**Collège NON GEMAPI**

**Membres en exercice: 58**

**Membres présents et représentés: 40**

### **Action du CTEC : Formation à l'agriculture de conservation des sols**

Monsieur le Président explique l'action 1.9 du Contrat Territorial Eau et Climat "formation à l'agriculture de conservation des sols" prévue sur 3 ans : 2021, 2022 et 2023 pour un montant de 15 000 € / an

L'objectif de cette action est d'accompagner les agriculteurs volontaires dans le changement des pratiques culturales :

- Essais agronomiques
- Promotion des techniques de conservation des sols et conversion à l'agriculture biologique
- Démonstration de machines agricoles

Considérant les problématiques d'érosion des sols et d'inondation par coulées d'eaux boueuses,

Considérant la nécessité d'évolution des pratiques culturales dans les zones à enjeux,

Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,

Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%

Après en avoir débattu, le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire au budget 2021 la somme de 15 000 € pour la réalisation de l'action 1.9 « Formation à l'agriculture de conservation des sols », ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse correspondante.

- **Délibération CS/09/2021**

**Collège NON GEMAPI**

**Membres en exercice: 58**

**Membres présents et représentés: 40**

**Création d'un emploi non permanent dédié à la problématique "ruissellement"**

Monsieur le Président explique que l'action 3.3 du Contrat Territorial Eau et Climat prévoit la création d'une dynamique concertée autour des enjeux « coulées de boues »

- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Mise en place de techniques d'hydraulique douce dans les zones à enjeux

Considérant les problématiques d'érosion des sols et d'inondation par coulées d'eaux boueuses,  
Considérant la nécessité d'élaborer et d'animer une stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines,

Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,

Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%

Le Comité syndical, à l'unanimité, DECIDE,

- de créer un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - poste rémunéré par référence à un échelon du grade de technicien ou d'ingénieur
  - durée hebdomadaire de 35 heures (35/35<sup>èmes</sup>)
  - recrutement courant 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour une durée maximum de 12 mois
- d'inscrire au budget 2021 la somme de 25 000 €, ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau correspondante.

- **Délibération CS/10/2021**

**Collège GEMAPI**

**Membres en exercice: 37**

**Membres présents et représentés: 27**

**Suffrages exprimés: 28: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.**

**Accueil d'un(e) stagiaire**

Monsieur le Président explique que l'objectif de l'action 1.3 du Contrat Territorial Eau et Climat est d'affiner la connaissance des débits minimums biologiques et des étiages des cours d'eau, afin de faire appliquer la réglementation en matière de prélèvements (étangs notamment).

Considérant la nécessité de caractériser les débits minimums biologiques des cours d'eau du bassin versant de la Largue,

Considérant les enjeux en termes de prélèvements dans les cours d'eau avec l'aggravation des étiages dus aux évolutions climatiques,

Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,

Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%,

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- d'accueillir un(e) stagiaire pour une durée de six mois en 2021 pour la réalisation, en régie, de l'étude des débits minimums biologiques des cours d'eau du bassin versant de la Largue,
- d'inscrire au budget 2021 la somme de 4 500 €, ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau correspondante.

M. DIETMANN donne la parole à Mme Aurélie SKORA qui a été retenue pour effectuer cette étude en régie du 29/03/2021 au 31/08/2021. Elle se présente : elle est actuellement en Master II Biodiversité Ecologie Evolution à Lyon.

## **6. Présentation pour approbation du budget 2021**

- **Délibération CS/11/2021**

### **Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »**

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,  
Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 3 500 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2021.
- d'inscrire la somme de 3 500 € à l'article 65738 du budget 2021

- **Arasement des étangs à Mooslargue et Le Haut Soultzbach**

Budget prévisionnel: 100 000 €  
Subvention AERM: 80%

Il s'agit des actions 1.4 et 1.5 du Contrat Territorial Eau et Climat.

L'objectif consiste à réaliser une étude opérationnelle (1.4) et des travaux de reconquête des zones alluviales du Grumbach et du Soultzbach (1.5) :

- Etude de profil en long des cours d'eau au droit des 2 sites
- Travaux d'arasement des digues

- **Etude des bassins versants du Spechbach, du Traubach, du Soultzbach et Largue amont**

Budget prévisionnel: 200 000 €  
Subvention AERM: 80%

Il s'agit de l'action 1.1 du Contrat Territorial Eau et Climat.

L'objectif est de réaliser un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et de leur bassin versant :

- Cartographie des zones inondables
- Bilan des flux de nutriments
- Élaboration de programmes d'intervention

- **Équipement de prévention des ruissellements**

Budget prévisionnel: 20 000 €  
Subvention AERM: 80%

Il s'agit de l'action 1.7 du Contrat Territorial Eau et Climat.

L'objectif est la reconquête de la fonctionnalité des bassins versants :

- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Mise en place de techniques alternatives de gestion de événements climatiques extrêmes (haies, mares, hydraulique douce)

- **Délibération CS/12/2021**

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés: 27

Suffrages exprimés: 28: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

**Action du CTEC : Mise en place de techniques d'hydraulique douce  
-reconquête de zones humides, zones tampon, chenaux de crues-**

Monsieur le Président explique que l'action 1.6 du Contrat Territorial Eau et Climat concerne la reconquête de la fonctionnalité des bassins versants

- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Mise en place de techniques alternatives de gestion de événements climatiques extrêmes (haies, mares, hydraulique douce)

La mise en œuvre de cette action est prévue, dans le CTEC, selon les opportunités avec les Communes et les Intercommunalités,

Considérant les problématiques de gestion et d'optimisation des crues sur le bassin versant de la Largue,  
Considérant les enjeux forts concernant les risques d'inondation sur l'agglomération Seppoisienne,  
Considérant l'opportunité de renaturation de la zone inondable de la Largue offerte par la commune de Seppois le Haut,

Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,  
Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%,

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire au budget 2021 la somme de 25 000 € pour la réalisation de travaux de reconquête de la qualité et du fonctionnement de la zone inondable de la Largue à Seppois le Haut, ainsi que la subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse correspondante.

- **Délibération CS/13/2021**

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 40

**Participation NON GEMAPI des Communes**

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,  
Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2021,

Le Collège NON GEMAPI, DECIDE, à l'unanimité :

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2021 est de 1.67 €.

• **Délibération CS/14/2021**

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés: 27

Suffrages exprimés: 28: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

### **Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération**

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,  
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2021,

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

- de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 107,68 € répartie selon les modalités statutaires, répartition détaillée dans le tableau ci-dessous:

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
<b>Population totale (nb hab) DGF 2020</b>	<b>22961</b>	<b>49090</b>	<b>16749</b>	<b>279142</b>	<b>367942</b>
Surface totale (ha) de l'EPCI	23040,4	43324,5	16065,9	43930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22235,2	8033,0	2023,6	226,8	32518,6
<b>Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2020</b>	<b>22158,6</b>	<b>9102,0</b>	<b>2109,6</b>	<b>1441,0</b>	<b>34811,2</b>
<b>Taux population globale 2020</b>	<b>63,6%</b>	<b>26,2%</b>	<b>6,1%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100%</b>
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
<b>Participation GEMAPI 2021</b>	<b>102 550,93 €</b>	<b>42 124,54 €</b>	<b>9 763,39 €</b>	<b>6 668,82 €</b>	<b>161 107,68 €</b>

Le budget 2021 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	589 300,23 €	589 300,23 €
Section d'investissement	496 951,00 €	551 587,62 €

### **7. Avis sur la mise à jour du Plan de Gestion des Risques Inondation du district Rhin**

M. DIETMANN explique que toutes les communes ont été destinataires du PGRI pour consultation et émission d'un avis, et se tourne vers l'EPAGE pour l'explication de cette révision qui a lieu tous les 5 ans.

Le PGRI s'articule avec d'autres plans, schémas et programmes (PLU, PLUi, SAGE, SDAGE, PPRI, SCOT...). Cette révision a un impact sur les dossiers Loi sur l'eau.

Les objectifs sont 1. Favoriser la coopération entre acteurs, 2. Améliorer la connaissance et développer la culture du risque, 3. Aménager durablement les territoires, 4. Prévenir le risque par une gestion

équilibrée et durable de la ressource en eau, 5. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

M. Pierre LAMY, Responsable du service de l'Eau-unité Sud à la Direction de l'Environnement et la Transition Ecologique de la Collectivité Européenne d'Alsace, précise que l'EPAGE et ses Communes ne sont pas directement concerné par le PGRI, le bassin versant de la Largue ne présentant aucune digue linéaire le long des cours d'eau.

M. DIETMANN remercie M. LAMY d'avoir apporté sa contribution.

- **Délibération CS/15/2021**

### **Avis sur la mise à jour du Plan de Gestion des Risques Inondation du district Rhin (PGRI)**

- Considérant qu'à la demande du SMARL, l'Etat a mis en place en 1998 le premier PPRI du Haut- Rhin qui protège théoriquement de tous remblais la zone inondable de la Largue de Seppois-le Haut jusqu'à Illfurth.
- Considérant que l'EPAGE Largue ainsi que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue n'a cessé de demander son extension aux affluents de la Largue et au secteur Largue amont.
- Considérant la répétition de précipitations aux intensités et cumuls dépassant les mesures réalisées jusqu'alors, notamment lors des épisodes de juin 2016 et juin 2018 sur les affluents de la Largue, révélant la vulnérabilité des affluents de la Largue aux inondations.
- Regrettant que le Plan de Gestion des Risques Inondation ne prévoit pas le déploiement à toutes les communes du PPRI, et se limite à l'application de ses prescriptions au travers des documents d'urbanisme et des dossiers loi sur l'eau, et ne protégeant pas les zones inondables des remblais important (hors urbanisme).
- Considérant que les moyens déployés sur le territoire par l'Etat et par la Justice Française sont aujourd'hui insuffisants pour éviter l'impact de remblais illégaux dans la zone inondable classée dans le PPRI de la Largue, ni sa remise en état.

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis défavorable au projet de PGRI 2022-2027, plus particulièrement :
  1. Le Comité syndical est opposé à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet, l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études, pertinente à l'échelle d'un bassin versant global, est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités.
  2. Le Comité syndical est opposé à l'extension par le PGRI du calcul de la bande arrière digue du décret PPRI à tous les ouvrages, car celui-ci est inapplicable dans les configurations de terrains en pente dans lequel les ouvrages hydrauliques sont mis en place dans la vallée de la Largue.

## **8. Divers**



- **Délibération CS/16/2021**

**Détail des dépenses CS/04/2021 : Financement de l'animation Natura 2000 en 2021**

**CS/05/2021 : Modification des statuts du Syndicat Rivières de Haute-Alsace**

**CS/06/2021 : Représentation au Comité de bassin Rhin-Meuse**

Monsieur le Président explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes précisent de façon exhaustive les dépenses qui pourront être imputées, selon le plan comptable M14 aux articles :

**6232 "fêtes et cérémonies"**

- ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait à l'organisation de journées à thème

**6238 "publicité, publication, relations publiques-divers"**

Collations lors de visites de chantier ou lors de réunions de travail

Publication d'annonces dans la presse locale

Articles et cartes pour événements divers

Cartes de vœux

**6257 "réceptions"**

Vin d'honneur clôturant les réunions du Comité syndical

Cadeau et vin d'honneur pour départ en retraite (élus, agents)

Café et autres boissons disponibles au secrétariat

Le Comité syndical, DECIDE, à l'unanimité,

- d'accepter l'affectation des dépenses reprises ci-dessus, dans la limite des crédits repris au budget de l'EPAGE Largue, au compte 6232 "fêtes et cérémonies", 6238 "publicité, publication, relations publiques-divers" et 6257 "réceptions".

- **Délibération CS/17/2021**

**Passage anticipé à la nomenclature M57**

Après le transfert de la Trésorerie de Dannemarie vers Altkirch, M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux, ayant un bureau à la mairie à Dannemarie, est venu se présenter en mairie de Manspach le 24 février 2021 pour poser des questions, et répondre aux questions relatives à la poursuite de la réforme des collectivités, en présence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président et l'équipe de l'EPAGE Largue.

Monsieur BRAILLON informe M. le Président que la nomenclature M14 des collectivités devra être remplacée par la nomenclature M57 en 2024. La Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités qui le désirent d'anticiper ce passage en 2023, voir en 2022 pour les collectivités qui le souhaitent. Ce passage anticipé permettra d'avoir une procédure de soutien plus active de la DDFiP et de M. BRAILLON.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 sera supprimée en 2024,

Considérant que la DDFiP est favorable au passage anticipé de l'EPAGE Largue à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- décide d'anticiper l'adoption du référentiel M57 en 2022
- donne toute latitude à M. le Président pour finaliser cette démarche

M. DIETMANN conclut : "L'eau de demain doit garder toute sa qualité et sa noblesse »

Il remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 heures 10, en émettant le souhait de pouvoir se réunir en présentiel d'ici l'automne.

---

#### Table des délibérations

---

**CS/04/2021 : Recherche de populations d'écrevisses par ADN environnemental**

**CS/05/2021 : Motion relative au site de StocaMine**

**CS/06/2021 : CA 2020**

**CS/07/2021 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

**CS/08/2021 : Action du CTEC : Formation à l'agriculture de conservation des sols**

**CS/09/2021 : Création d'un emploi non permanent dédié à la problématique « ruissellement »**

**CS/10/2021 : Accueil d'un(e) stagiaire**

**CS/11/2021 : Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »**

**CS/12/2021 : Action du CTEC : Mise en place de techniques d'hydraulique douce – reconquête de zones humides, zones tampon ; chenaux de crues**

**CS/13/2021 : Participation NON GEMAPI des communes**

**CS/14/2021 : Participation GEMAPI des communautés de Communes et d'Agglomération**

**CS/15/2021 : Avis sur la mise à jour du Plan de Gestion des Risques Inondation du district Rhin (PGRI)**

**CS/16/2021 : Détail des dépenses aux articles 6232 « fêtes et cérémonies », 6238 « publicité, publication, relations publiques -divers » et 6257 « réceptions »**

**CS/17/2021 : Passage anticipé à la nomenclature M57**